COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Du 08 MARS 2018 - 18H30 à Ganges

Présents :
BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude.
CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre.
GANGES : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, MAZAURIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège.
GORNIES : MAURICE Nicole.
LAROQUE : CHANAL Pierre, RICOME Géralde.
MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem.
MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard.
ST BAUZILLE DE PUTOIS : ISSERT Michel.
ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas.
ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise
ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.
SUMENE : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés :
AGONES *:* TRICOU Patrick par RODRIGUEZ Jean-Claude.
GANGES : BERTRAND Marc par CAUMON Bernard
VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel.
LAROQUE : CARRIERE Michel par CHANAL Pierre.
ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia par FABRIER Gérard.
GIRARD André par ISSERT Michel.

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour n°1 : Désignation des délégués au syndicat mixte Ganges-Le Vigan

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'à la suite à la transformation du SIVU Ganges-le Vigan en syndicat mixte il convient de désigner les nouveaux délégués.

Au sein du SIVU Ganges-Le Vigan, le territoire des Cévennes Gangeoises et Suménoises était représenté par 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.
Conformément aux nouveaux statuts du syndicat mixte il convient maintenant d'en désigner 25 titulaires et 25 suppléants.

Au sein du Syndicat mixte il a été retenue l'idée que les délégués qui siégeaient au SIVU Ganges-Le Vigan pourraient être reconduits s'ils le souhaitaient en accord avec les collectivités.

Le Président informe les conseillers que par courrier il a été demandé aux délégués siégeant au SIVU s'ils souhaitaient être reconduits dans cette fonction. Un seul a informé la communauté de communes qu'il ne voulait pas être reconduit comme délégué suppléant, il s'agit de Monsieur ATGER Patrick de la commune de Moulès et Baucels.

Il convient donc de désigner 6 délégués titulaires et 7 délégués suppléant suppléants.

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier du Maire de la commune d'Agonès lui demandant de proposer à la nomination 2 délégués supplémentaires pour sa commune du fait de l'important linéaire en bord d'Hérault dont il dispose.

Monsieur Chafiol fait remarquer que la commune de Brissac a également un linéaire important.

Monsieur le Président propose une liste pour les nouveaux délégués qui est la suivante :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Agonès	BOURGET Emile	GUICHARD Eric
Cazilhac	SERRE Gilles	SERVIER Pierre
Ganges	FRATISSIER Michel	CAUMON Bernard
	SANTNER Muriel	VIGNAL Marinège
Laroque	CHANAL Pierre	RICOME Géralde
Moulès et Baucels		JALABERT Bernard
St Bauzille de Putois	ISSERT Michel	POLGE André

Monsieur Jérôme MORALI fait savoir qu'il est lui aussi candidat comme délégué titulaire.

Le nombre de candidats pour les délégués titulaires étant supérieur au nombre de postes il est procédé à la désignation nom par nom.

Les résultats sont les suivants :

MORALI Jérôme	11 voix
BOURGET Emile	31 voix
SERRE Gilles	24 voix
FRATISSIER Michel	23 voix
SANTNER Muriel	23 voix
CHANAL Pierre	26 voix
ISSERT Michel	24 voix

Sont donc désignés comme délégués titulaires avec la majorité absolue des voix : Madame SANTNER Muriel, Messieurs BOURGET Emile, SERRE Gilles, FRATISSIER Michel, CHANAL Pierre et ISSERT Michel.

Les délégués suppléants ont été désignés par un vote de la liste des propositions.
Les résultats sont les suivants :

GUICHARD Eric	30 voix
SERVIER Pierre	30 voix
CAUMON Bernard	30 voix
VIGNAL Marinège	30 voix
RICOME Géralde	30 voix
JALABERT Bernard	30 voix
POLGE André	30 voix

Sont donc désignés comme délégués titulaires avec la majorité absolue des voix :
Mesdames VIGNAL Marinège, RICOME Géralde, Messieurs GUICHARD Eric, SERVIER Pierre, CAUMON Bernard, JALABERT Bernard, POLGE André.

Ordre du jour n°2 :

Monsieur le Président informe les membres du conseil que par arrêté en date du 02 février 2018 il a retiré à Madame Boisson Isabelle et à Monsieur Chafiol Guilhem les délégations qu'il leur avait accordées en tant que vice-présidents.

Il rappelle qu'il avait bien noté un désaccord au sein du conseil concernant le choix d'adhérer ou non au PETR, qu'un vote avait eu lieu et qu'une majorité s'était dégagée. Après cette réunion qui s'était déroulée le 18 octobre 2016, il avait demandé à chacun de respecter le choix majoritaire et de se remettre au travail dans l'intérêt de la communauté.

Malheureusement il n'a pu que constater que ce n'était pas le cas et que le fonctionnement et la gestion de la communauté de communes étaient régulièrement remis en cause.
Il estime avoir été particulièrement patient, en ne répondant pas aux diverses attaques, et en espérant que la situation finirait par s'apaiser, que le travail commun retrouverait sa place.

Cette décision est donc motivée par des désaccords sur les orientations, le fonctionnement et la remise en cause de la gestion de la communauté de communes, ce qui a entraîné une perte de confiance et qui à terme peut nuire à un bon fonctionnement de l'EPCI.

Monsieur le Président rappelle les termes de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « lorsque le président a retiré les délégations qu'il avait données à un vice-président, le conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Le débat s'ouvre au sein du conseil.

Monsieur Gaubiac dit que le Président a le droit de retirer une délégation mais la démocratie a fonctionné quand ils ont été élus vice-présidents et que les démettre pour leurs idées c'est intolérable.

Madame Boisson prend la parole et lit le texte suivant :
« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
En 2014, lorsque j'ai été élue avec l'équipe de Jérôme Morali par les Suménois, j'étais motivée et heureuse de rejoindre la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.
J'appréciais le travail effectué jusque-là dans différents domaines : enfance/jeunesse, gestion des déchets, adhésion au Pays Causse Aigoual Cévennes, entre autres.
Au vu de ce dynamisme, il m'a semblé alors naturel de proposer la création d'une nouvelle commission pour la compétence Aménagement de l'espace/développement durable, compétence obligatoire pour les communautés de communes mais qui n'était pas exercée par la nôtre. Avec les changements annoncés par la loi NOTRe, il était en effet plus que jamais nécessaire de mener une réflexion d'ensemble pour donner de la cohérence au travail effectué et permettre à notre territoire de se projeter dans l'avenir en tenant compte des atouts et des besoins de l'ensemble de nos villages.
Or cette commission n'a jamais vraiment fonctionné, vous n'avez pas donné l'impulsion nécessaire et on est passé à une gestion au coup par coup, sans réelle réflexion possible, et pire, avec des prises de décisions abruptes, qui auraient nécessité un travail de fond, et –au minimum- une large information : que ce soit pour la mutualisation entre communes, pour la dissolution du Pays, pour certains achats foncier, pour la politique du tourisme, il aurait fallu confier aux différentes commissions le rôle de recueillir tous les éléments nécessaires pour permettre aux conseillers de faire des choix éclairés et pertinents, dans une vision d'ensemble du bassin de vie.
Le dernier contre-exemple symptomatique, c'est l'aménagement de l'entrée de la voie verte à Ganges, où il n'est prévu aucune place de parking.
Alors, maintenant que les différents projets structurants d'aménagement sont décidés (écoles, petite-enfance, santé, mobilité, rattachement vers le sud), vous nous annoncez que l'on va travailler à un projet de territoire ! Excusez-moi, Monsieur le Président, mais c'est prendre les élus au moins pour des naïfs, pour ne pas dire autre chose !
Neuf communes – sur treize que compte la communauté – vous ont demandé à plusieurs reprises de revenir à un fonctionnement plus transparent et démocratique. En vain. Les Maires de ces

communes ont alors répondu aux questions de leurs concitoyens en leur expliquant ce qui se passait ; ça n'a sans doute pas toujours été fait dans les formes les plus courtoises, mais il faut compter avec l'amertume et la déception d'élus consciencieux, qui se font une haute idée du mandat que la population leur a confié. Vous avez réagi en retirant deux délégations, au prétexte d'un manque de confiance et en en faisant une affaire personnelle. Il ne s'agit pas de ça, c'est bien la façon de fonctionner qui est en cause. Je continuerai donc à assumer ma tâche d'élue au sein de la Communauté des Communes Gangeoises et Suménoises, en déléguée attentive et active.
Je vous remercie. »

Monsieur Chafiol déplore qu'on lui retire une délégation sur un débat d'idées, qui n'a même pas eu lieu. Pour le PETR c'était une cabale. Tout se fait en sous-main, on est pris pour des imbéciles. Ceux qui veulent débattre on les vire.

Monsieur Fratissier revient sur les termes de la lettre de Madame Boisson et les propos de Monsieur Chafiol. Il estime que quand on met en cause l'intégrité du Président dont on est le vice-président on prend ses responsabilités et on démissionne. Il ne faut pas vouloir faire croire, parce qu'aujourd'hui il y a du public, que la communauté ne travaille pas et qu'il n'y a pas de débat ni de transparence.
Le débat sur le projet de territoire aura lieu. « De toute façon Guilhem, pour toi il n'y a pas de débat dès lors qu'on est pas d'accord avec toi. »
Quand on conteste des décisions, des propositions du Président, politiquement on en tire les conclusions.

Monsieur Chafiol : on n'a fait qu'élargir le débat sur la place publique c'est tout.

Monsieur Rigaud : on n'a jamais dit que l'on fusionnerait avec le Grand Pic Saint Loup, on a juste signé un contrat de territoire.

Madame Boisson : on n'a jamais parlé de malhonnêteté, on a toujours demandé de l'information pour pouvoir débattre. Elle précise qu'elle n'a jamais mis en doute l'honnêteté du Président, c'est le fonctionnement qui manque de transparence.

Monsieur Gaubiac précise que la population l'a déjà interpellé sur ces questions.

Monsieur Servier : le point de départ c'est l'adhésion au PETR. Il leur rappelle qu'une réunion avait eu lieu entre eux deux, le Président et lui-même pour avoir une discussion et une explication sur ce thème.

Monsieur Morali déplore d'arriver à une telle situation. Qu'il y avait eu un vote démocratique et remarque que la seule femme vice-présidente va être relevée de ses fonctions.
Il remercie Madame Boisson pour son travail.

Le débat se clôture.

Avant de passer au vote, le Président rappelle aux membres du conseil que cette décision de maintien ou non des vice-présidents dans leurs fonctions doit faire l'objet d'un vote à bulletin secret.

Dans un premier temps les conseillers communautaires sont appelés, selon l'ordre de la feuille d'émargement, à voter pour le maintien de **Madame BOISSON Isabelle** dans sa fonction de vice-présidente.

Il y a 32 votants et le nombre de bulletins dans l'urne est de 32.
<u>Les résultats sont les suivants concernant Madame BOISSON Isabelle :</u>
Maintien dans la fonction : onze voix (11 voix)
Non maintien dans la fonction : vingt voix (20 voix)
Nul : une voix (1 voix)

Dans un deuxième temps les conseillers communautaires sont appelés, selon l'ordre de la feuille d'émargement, à voter pour le maintien de **Monsieur CHAFIOL Guilhem** dans sa fonction de vice-président.

Il y a 32 votants et le nombre de bulletins dans l'urne est de 32.
Les résultats sont les suivants concernant Monsieur CHAFIOL Guilhem :
Maintien dans la fonction : neuf voix (9 voix)
Non maintien dans la fonction : vingt et une voix (21 voix)
Nul : deux voix (2 voix)

A l'issue de ce scrutin, il est constaté que la majorité du conseil communautaire n'a pas maintenu dans leurs fonctions Madame BOISSON Isabelle et Monsieur CHAFIOL Guilhem.

Ordre du jour n°3 : Election de deux vice-présidents

Considérant que deux vice-présidents n'ont pas été maintenus dans leurs fonctions par le conseil communautaire,
Considérant que l'ordre des vice-présidents élus le 7 avril 2014 est alphabétique à l'exception du 1er vice-président,
Le Président propose d'élire deux nouveaux vice-présidents qui seront désignés au moment du scrutin comme les cinquième et sixième vice-présidents.

Il indique au conseil de communauté que l'élection des vice-présidents a lieu au scrutin uninominal à bulletin secret.

Monsieur Faidherbe précise que pour lui il est important que Sumène, 2ème commune de la communauté de communes soit représentée.

Election du cinquième vice-président :
Sont candidats : Monsieur FABRIER Gérard
Monsieur GAUBIAC Jean-Pierre
Monsieur MORALI Jérôme
Résultats :
Votants : 32

FABRIER Gérard	20
GAUBIAC Jean-Pierre	0
MORALI Jérôme	11
Bulletin nul	1

Monsieur FABRIER Gérard ayant obtenu la majorité absolue est élu vice-président.

Election du sixième vice-président :
Sont candidats : Monsieur FRATISSIER Michel
Monsieur GAUBIAC Jean-Pierre
Monsieur MORALI Jérôme
Résultats :
Votants : 32

FRATISSIER Michel	19
GAUBIAC Jean-Pierre	0
JALABERT Bernard	1
MORALI Jérôme	11
Bulletin nul	1

Monsieur FRATISSIER Michel ayant obtenu la majorité absolue est élu vice-président.

Messieurs FABRIER Gérard et FRATISSIER Michel ayant obtenu la majorité absolue sont élus vice-présidents.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45.